

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 09 JUIN 2023 : DELIBERATION N° 48

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎ : 03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 31 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 16h00

Le conseil municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEP - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Dominique DELCROIX a donné pouvoir à Emmanuel LOCOCCIOLO
Marc DANNEELS a donné pouvoir à Patricia ROGER
Robert PILATO a donné pouvoir à Marie-Charles LALY
Malika TAJDIRT a donné pouvoir à Naguib REFFAS
Marie-Pierre ROPITAL a donné pouvoir à Sophie VILLETTE
Inèle GARAH a donné pouvoir à Rémy PAUVROS

EXCUSÉ(E)S :

Angelina MICHAUX

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Nicolas LEBLANC

OBJET : Ville - Affectation du résultat 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles :

- L.2311-5 relatif à la production de la délibération prise à l'appui de la décision budgétaire,
- R.2311-11 relatif au report du besoin ou de l'excédent de financement de la section d'investissement, du résultat de la section de fonctionnement au budget de l'exercice suivant,

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2018, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les délibérations du conseil municipal :

- n° 126 du 16 décembre 2020 autorisant l'apurement du compte 1069 sur une durée de 10 ans,
- n° 47 du 9 juin 2022 - Ville Compte Financier Unique 2022,

Vu le Compte Financier Unique 2022,

Vu l'examen du projet de délibération en commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité Publique, Commerce » en date du 30 mai 2023,

Considérant que le conseil municipal a approuvé le compte financier unique 2022,

Considérant que dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57, il est demandé à l'Assemblée d'affecter le résultat au 31 décembre 2022 tel qu'il vient d'être déterminé précédemment, à savoir :

EN INVESTISSEMENT :

Report N-1 (001)	-4 612 041,85 €
Résultat au 31/12/2022	10 666 973,24 €
Amortissement du compte 1069	-131 855,07 €
Résultat de clôture au 31/12/2022	5 923 076,32 €
Résultat des restes à réaliser	-4 039 966,60 €

EN FONCTIONNEMENT :

Report N-1 (002)	762 875,39 €
Résultat au 31/12/2022	- 493 478,61 €
Résultat de clôture au 31/12/2022	269 396,78 €

Qu'il est proposé d'affecter ce résultat au compte 002 pour un montant de 269 396,78 € (excédent de fonctionnement),

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité,

avec 8 votes CONTRE (Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEP)

- Affecte ce résultat au compte 002 pour un montant de 269 396,78 € (excédent de fonctionnement)

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

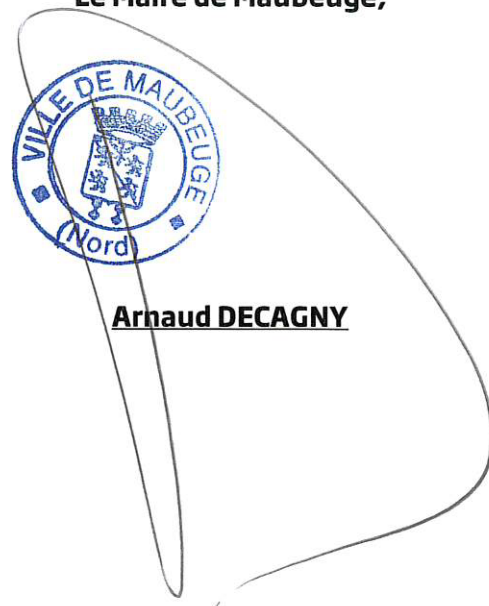
Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Secrétaire de séance,



Le Maire de Maubeuge,



Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :